



Déclaration liminaire du SNALC au CSAA du 7 novembre 2023

Le SNALC a déjà largement dénoncé, lors de la réunion de la FSSSCTA il y a un mois, la revalorisation salariale insuffisante des personnels de l'Éducation nationale. Si l'on s'en tient aux seuls professeurs titulaires, excepté les débuts de carrière pour lesquels un effort a été fait, l'augmentation que Gabriel ATTAL annonce à 11% entre avril 2022 et janvier 2024 permet tout juste de pallier l'inflation de 2022 à 5,2% et celle de 2023 qui pourrait être de 5,8% d'après l'INSEE. Cette augmentation est essentiellement due à la hausse du point d'indice, donc elle concerne tous les fonctionnaires. Elle ne pallie pas les inflations des années antérieures à 2022 (rappelons que le point d'indice est resté figé pendant plusieurs années, contrairement à l'inflation). Elle ne constitue en aucun cas la revalorisation historique vantée par le président de la République, qui devait concerner les professeurs.

Le gouvernement continue à supprimer des postes, pour les remplacer par de plus en plus de personnels contractuels, alors que la baisse démographique mise en avant pour justifier ces suppressions ne tient pas la route dans nombre d'académies, dont la nôtre. Par conséquent nous continuerons à avoir des classes trop chargées, et donc des conditions d'enseignement loin d'être optimales pour les élèves comme pour les professeurs et même préjudiciables à une inclusion réussie des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le SNALC le dit une nouvelle fois : l'inclusion telle qu'elle est faite à l'heure actuelle n'est pas digne de notre pays. L'idée du gouvernement pour y remédier va ajouter encore à la souffrance au travail que subissent de nombreux AESH et n'aidera pas les élèves en situation de handicap. Il n'y a rien que le gouvernement pour imaginer que mélanger deux métiers, AESH et AED, en créant les ARE, serait la solution. Par ailleurs, le SNALC a toujours été contre les PIAL qui ne permettent pas d'améliorer la prise en charge des élèves, mais dégradent les conditions de travail des AESH. Les PIAL n'auront pas duré longtemps puisque le gouvernement veut les remplacer par des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS). Pour le SNALC, l'éclatement sur le plan temporel et spatial des interventions des AESH sera accentué, pénalisant encore plus l'organisation de temps de collaboration en vue d'une inclusion scolaire de qualité.

Le SNALC dénonce une fois de plus la politique que le ministère est en train de mener à marche forcée sur l'organisation de la formation continue des enseignants du second degré. Pour des raisons de pure communication, le ministère s'est fixé comme objectif que 100 % de cette dernière ait lieu hors temps devant élève à la rentrée 2024. Il attaque ainsi une nouvelle fois un métier qui connaît pourtant une grave crise de recrutement. Cette démarche entraîne une

augmentation objective du temps de travail de nos collègues, ce qui est révélateur d'une gestion des ressources humaines qui va dans la mauvaise direction.

Le SNALC rejette l'organisation des formations continues le soir, le week-end ou pendant les vacances scolaires. Une fois de plus, les professeurs sont considérés comme des fonctionnaires de seconde zone, jetés en pâture à l'opinion publique au nom d'un « intérêt de l'élève » qui est une manipulation éhontée. L'intérêt de nos élèves, c'est par exemple que leurs enseignants puissent assister à une journée d'étude sur une œuvre au programme du baccalauréat de français sans que leur participation à cette dernière soit conditionnée à des remplacements en interne. Partout ailleurs dans la fonction publique, la formation continue a lieu sur le temps de service, et en bien plus grande quantité qu'à l'Éducation nationale.

Le SNALC réfute qu'il y ait un réel problème d'heures perdues. La formation continue dans le second degré représente 2 millions d'heures de cours au total par an. En les rapportant aux 5,6 millions d'élèves scolarisés dans nos établissements, on tire rapidement la conclusion que l'impact sur la scolarité d'un élève est quasi inexistant. Le ministère ferait mieux de s'occuper du fait que de nombreux élèves perdent des mois, voire une année entière dans telle ou telle discipline, car il n'y a plus de remplaçants.

Rendre le métier de professeur plus attractif passe aussi par une meilleure gestion des ressources humaines. Que l'on arrête de considérer les professeurs des écoles comme des sous-professeurs, en ne leur octroyant pas le droit, par exemple, de manifester leur peine ou leur colère en même temps que les autres personnels de l'Éducation nationale, un triste lundi matin d'octobre. Que l'on reconnaisse aux professeurs, tout comme aux inspecteurs et aux personnels de direction, le besoin de se reposer et le droit à la déconnexion, au lieu de les sonder dans le cadre de la mission « exigence des savoirs », pendant les vacances.

Le SNALC dénonce d'ailleurs le contenu et les modalités de cette consultation par voie électronique. Le questionnaire est en effet très orienté. Il impose à de nombreuses reprises aux collègues de répondre à des questions à choix multiple sans possibilité de proposer un autre choix, ou d'indiquer qu'aucun des choix proposés ne convient. Ainsi, un collègue ne se sentant pas suffisamment en situation d'aider ses élèves manque forcément de formation, de matériel ou de pratique de la différenciation pédagogique. Bref, c'est de sa faute. De même, interroger sur la remise en cause de l'autorité uniquement depuis la rentrée scolaire, alors qu'on est en octobre, est une très belle façon de faire croire que tout va bien. Enfin, les biais idéologiques de notre institution sont plus qu'apparents : pédagogie de projet, progressions conçues en équipe, coopération et auto-évaluation : les vieilles antennes n'en finissent pas d'être présentées comme innovantes.

À tous les points énoncés depuis le début de cette déclaration liminaire, qui permettent de comprendre pourquoi les concours n'attirent plus assez de candidats, il faut ajouter le manque de sécurité dans les EPLE, qui dépend en partie du bâti scolaire mais pas seulement. Gabriel ATTAL souhaite fixer l'objectif que 100 % d'écoles et d'établissements soient équipés d'une alarme anti-intrusion, reliée à la police et à la gendarmerie, et que l'ensemble des dispositifs soient en bon état de fonctionnement. Il souhaite que la question de la sécurisation soit mise à l'ordre du jour dans les CA et les conseils d'école. Pour le SNALC, cela va dans le bon sens,

mais il constate que peu de choses ont été faites depuis l'assassinat de Samuel PATY. Il y a un manque de personnels au sein des établissements (État comme collectivités). En école primaire, le directeur ne peut pas être partout à la fois, et la loi Rilhac n'a aucun caractère contraignant en la matière. Dans le second degré, les vies scolaires doivent être mieux pourvues. Le SNALC demande l'annulation des suppressions de postes prévues au projet de loi de finances 2024. Pour le SNALC, la protection des personnels (et des élèves) doit être une priorité par rapport à tout le reste, y compris en sortant de l'établissement les élèves (peu nombreux) clairement identifiés comme dangereux. De ce point de vue, associer systématiquement l'Éducation nationale aux dispositifs existants est une bonne chose.

Qu'on permette aux personnels de l'Éducation nationale d'accomplir les missions dévolues à l'École, qu'on les en félicite, qu'on les en remercie, qu'on reconnaisse leur investissement et leur immense utilité sociale... et qu'on mette tout en œuvre pour les protéger.